

Présidence : Monsieur le Préfet ou son représentant

Services déconcentrés de l'Etat (5):

- M. le Directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant
- M. le Directeur régional de l'équipement et de l'aménagement et de logement ou son représentant – 10, rue Maurice Fabre – CS 96515 – 35065 Rennes Cédex
- M. le Directeur interdépartemental des routes ou son représentant – 10, rue Maurice Fabre, CS 63108, 35031 Rennes Cedex
- M. le Délégué départemental de l'ANAH (Association nationale pour l'amélioration de l'habitat) ou son représentant – 3 Square Marc Sangnier – CS 41925 – 29219 Brest Cedex 2
- M. le Président de l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) – 23, rue Jean Jaurès – 29000 Quimper

Collectivités territoriales (9):

- M. le Président du Conseil Général ou son représentant – 32, boulevard Duplex – 29000 Quimper
- M. le Président de l'Association des maires du Finistère ou son représentant – 1, rue Parmentier – 29200 Brest
- M. le Président de Brest Métropole Océane ou son représentant – 24, rue Coat Ar Guéven – B.P. 92242 – 29222 Brest Cedex 2
- M. le Maire de Quimper ou son représentant – Hôtel de ville – B.P. 1759 – 44, place Saint-Corentin – 29000 Quimper
- M. le Maire de Morlaix ou son représentant – Hôtel de ville – Place des Otages – BP 17125 - 29671 Morlaix Cedex
- M. le Maire de Landerneau ou son représentant – Hôtel de ville – 2, rue de la Tour d'Auvergne – 29800 Landerneau
- M. le Maire de Douarnenez ou son représentant – 16, rue Berthelot – 29100 Douarnenez
- M. le Maire de Concarneau ou son représentant – Hôtel de Ville – BP 238– 29182 Concarneau
- M. le Maire de Quimperlé ou son représentant – Hôtel de ville – Route de Pont-Aven – B.P. 131 – 29391 Quimperlé Cédex

Gestionnaire des infrastructures de transport ferroviaire (1):

- M. le Délégué régional du Réseau Ferré de France (RFF) ou son représentant – Immeuble Le Henner – 1, rue Marcel Paul – B.P. 11802 – 44008 Nantes Cedex 1

Professionnels du bâtiment et des travaux publics (3):

- M. le Président de de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Finistère ou son représentant – 62, rue de Gouesnou – 29283 Brest Cedex 2
- M. le Président du Club Qualité du Bâtiment et des travaux publics ou son représentant – 62, rue de Gouesnou – C.S 53815 – 29238 Brest Cédex 2
- M. le Président de l'ordre régional des architectes ou son représentant – 1, rue Marie Alizon – B.P. 70248 – 35102 Rennes Cédex 3

Organismes gestionnaires de logements locatifs sociaux (1):

- Mme la Présidente de l'association départementale des offices HLM ou son représentant, Brest Métropole Habitat 68 rue Glasgow, BP92251, 29222 Brest Cedex 2